

DECISION N°3 / LFIMD / 2023-2024
Relative aux droits à acquitter par les familles
ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Le Proviseur du lycée français International Marguerite Duras,

Vu la délégation de pouvoir en faveur du chef d'établissement en gestion directe : lycée français international Marguerite Duras, Ho Chi Minh Ville, Vietnam décidée par Mme SCHERRER EFFOSSE, directrice générale de l'AEFE en date du 28 août 2023;

Vu la présentation des voyages et de leur budget lors du conseil d'établissement exceptionnel du 10 octobre 2023 et leur approbation;

Décide :

Article 1 : Tarifs en Euros des voyages scolaires programmés au titre de l'année scolaire 2023/2024

PROJETS VOYAGES COLLEGE ET LYCEE	TARIFS EN EUROS par élève
<ul style="list-style-type: none">• Projet ZAP Badminton JAKARTA• Projet ZAP SIMUN PHNOM PENH	<p>495 € 234 €</p>

Article 2 : Conditions de paiement

L'ensemble de ces tarifs font l'objet d'une facture exigible selon les modalités portées sur celle-ci.

Article 3 : Recours

La présente décision peut être attaquée devant la juridiction administrative française par la voie d'un recours pour excès de pouvoir pendant un délai de quatre mois à compter de sa date d'affichage.

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.

LE CHEF D'ETABLISSEMENT,

Ordonnateur secondaire
Jean Hugues Mota

Le Proviseur
Jean-Hugues MOTA

A Ho Chi Minh Ville, le 11/10/2023

